

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

### Séance du vendredi 05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars, à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

### DATE D’AFFICHAGE : 01/03/2021

**PRÉSENTS** : MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Giovanni BOSCO, Jérôme DINE, Stéphane RICHARD, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Didier MARECHAL,  
Mesdames Marie-Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN-BECQUET, Nicole GIGUERE, Cassandra DELANCHY, Marie-Odile CREPIN, Cécilia HEDOUIN

**Absent excusé** : Monsieur Patrick DUMOULIN

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Didier Bardet, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Il précise que les circonstances sanitaires du moment ne permettent pas au public d'assister à cette séance du Conseil, le couvre-feu étant effectif depuis 18h00, et que la commune ne dispose pas des moyens nécessaires à une retransmission vidéo. Aucune remarque complémentaire n'étant faite, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Après avoir vérifié que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2021, il propose de passer à son adoption.

POUR : 14

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu de la séance du 23 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute le point sur les modifications de régies demandées par la perception. Cet ajout à l'ordre du jour a été envoyé préalablement par mail à tous les conseillers municipaux.

## 1) Révision prévisionnelle bail commercial

Par courrier en date du 16 février 2021, un repreneur potentiel du fonds de commerce de la boulangerie demande, pour l'aider à démarrer son activité dans de bonnes conditions, à bénéficier d'un loyer aménagé qui monterait en charge sur quelques années.

Dans son courrier il souhaiterait ne payer que 600€ par mois les deux premières années, puis 700€ à 800€. Le conseil est appelé à se prononcer sur cette demande en fixant les modalités de ce loyer dans le cadre de cette reprise d'activité.

Après discussion et considérant la volonté du Conseil Municipal d'accompagner le futur repreneur du commerce de la boulangerie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer les modalités de fixation du loyer suivantes :

- 1<sup>ère</sup> année : 600€
- 2<sup>ème</sup> année : 660€
- 3<sup>ème</sup> année : 720€
- 4<sup>ème</sup> année : 780€
- 5<sup>ème</sup> année : 840€

Ensuite le loyer sera réévalué annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

## 2) Adhésion au CNAS

Lors de la première présentation de cette demande d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Social) le Conseil avait décidé de surseoir pour l'année 2020 dans l'attente d'une simulation sur le retour potentiel attendu pour les agents de la commune

Monsieur le Maire précise que des simulations ont été réalisées pour chaque agent et que celles-ci laissent apparaître des avantages substantiels.

Le coût 2021 pour cette adhésion est de 212€ annuel par agent en activité. La commune disposant aujourd'hui de 9 agents, le coût d'adhésion serait donc de 1908€. Cette adhésion démarrerait rétroactivement au 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après discussions, délibère à l'unanimité pour l'adhésion de la commune au CNAS. Le montant de cette adhésion sera inscrit au budget 2021.

## 3) Carte bancaire pour la Commune

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 janvier 2021, avait acté la nécessité de créer une régie d'avance dont les dépenses seraient payées grâce à une carte bancaire.

La régie pourrait être utilisée pour payer les dépenses suivantes dans la limite de 5000€ maximum du 01/01 au 31/12 de l'année en cours avec un maximum mensuel de 1000€. :

Carburant	compte d'imputation : 60622
Fournitures de petits équipements	compte d'imputation : 60632
Fournitures administratives	compte d'imputation : 6064
Redevances pour licence, brevet	compte d'imputation : 651
Autres matériels et fourniture : informatique	compte d'imputation : 6068

Contacté, le Crédit Agricole ne propose pas ce service. Seule, la Caisse d'Épargne offre ce service. La cotisation pour une carte est de 20€ par mois avec une commission sur les achats de 0,60%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du maire, délibère à l'unanimité pour la souscription à cette offre avec les conditions suivantes :

- Une seule carte
- Porteur : Agent communal (les élus ne peuvent être porteurs)
- Durée du contrat : 5 ans
- Plafond annuel d'achats : 5 000€

#### **4) Logement RdC Caserne des pompiers 5 rue de Pont Noyelles : Toiture**

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé la remise en état du logement dit de l'ancien salon de coiffure.

Les travaux sont avancés mais il apparaît que la couverture n'est plus en bon état. Ce sont les intempéries neigeuses de février qui ont permis de détecter des infiltrations.

Un devis de réfection intégrale de la couverture par la société CHIVE PANET chiffre les travaux à 4962,00€ HT soit 5954,40€ TTC.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis présenté et d'inscrire les dépenses au budget investissement 2021 au compte 21318 (Autres bâtiments publics).

#### **5) Achat matériel informatique et mise en réseau**

Monsieur le Maire indique que l'ordinateur actuellement utilisé pour la comptabilité est matériellement dépassé et insuffisant.

L'achat d'un nouvel ordinateur est nécessaire, les logiciels de comptabilité Berger Levrault demandant une configuration matériel importante.

De plus, et pour permettre à l'agent en charge de l'état civil de pouvoir travailler sur son propre poste de travail, une mise en réseau s'impose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat d'un ordinateur et d'un matériel NAS (Network Attached Storage) pour mise en réseau et sauvegarde des données pour un montant de 2116,08 € HT soit 2539,30€ TTC et d'inscrire la dépense au budget d'investissement 2021 compte 2183.

#### **6) Convention de partenariat pour la préservation des espaces naturels de Daours.**

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France propose une convention avec la commune pour mener des actions d'amélioration de la connaissance, de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel de nos espaces naturels.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur les parcelles :

- Le Marais du Dur et le Marais des Halettes (cadastrés Section AC parcelles 5, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30)
- Le Haut de la Falaise et la Grande Falaise (cadastrés Section Y parcelles 41 et 106)
- Le Marais des Halettes, les Vignes, la Sablonnière (cadastrés section AB parcelles 1, 8, 12, 10)
- Le Marais (cadastré section AI parcelle 4)

Après une présentation détaillée de la convention et après discussion, le Conseil Municipal, a entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide par 11 voix pour et 3 abstentions d'autoriser le maire à signer la convention présentée par le Conservatoire d'espaces naturels des hauts de France.

## 7) **Convention antenne relais Orange**

Monsieur le Maire présente les conditions contenues dans le projet de convention pour l'installation de l'antenne relais Orange et le loyer prévu pour la location des terres (référence cadastrale Section ZL – Parcelle 24) nécessaire à son implantation.

La durée du bail est de 12 ans, renouvelable par périodes successives de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Conditions financières :

- 4000€ net annuel
- Revalorisation sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

## 8) **Modification des régies**

La multiplicité des régies est contraire aux préconisations de la perception.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir supprimer trois régies actuelles

- Régie « garderie – périscolaire »
- Régie « cantine scolaire »
- Régie « droit de places »

Il est proposé de :

- Regrouper la régie « recettes diverses » avec les « droits de places » par une modification de la délibération 02/2017
- Créer une régie unique « garderie – cantine »

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les diverses modifications de régies telles que présentées.

## 9) **Communications diverses**

### **- Convention avec la CAF pour accès à « Mon compte partenaire »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir sollicité la Caisse d'Allocations Familiales pour pouvoir accéder aux quotients familiaux des allocataires afin d'étudier la faisabilité d'une différenciation de facturation de la cantine en 3 tranches pour avoir la possibilité de facturation du repas à 1€ (un euro). Une subvention de 2€ par repas serait allouée par l'Etat.

Une convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sera signée à cet effet, sachant que les élus n'auront pas accès aux données de la CAF.

### **- Comptes rendus divers**

- Denis BRUNEL rend compte de la réunion qui s'est tenue avec des représentants de la Commune de Vecquemont relative aux problématiques de circulation. Il est proposé de mettre la rue de la Réunion en sens unique dans le sens Vecquemont – Daours et de renvoyer les véhicules jusqu'au feu de la rue de Pont-Noyelles. Pour ce faire, il faudra mettre en sens unique une partie de la rue de la République.

Il est également proposé de mettre la rue et la ruelle du Vieux Cimetière en sens unique dans le sens de la montée.

Après discussion, il est convenu de continuer à travailler sur ce sujet

- Michèle BECQUET informe que la réunion relative aux animations et manifestations communes avec les représentants de la Commune de Vecquemont se tiendra le 10 avril 2021 à Vecquemont pour réfléchir à une animation commune en juin 2021 (Olympiades).
- Denis BRUNEL et Cécilia HEDOUIN font un compte rendu de l'AG de l'ESAT des Alençons.

### **- Convention de location des marais à la Société Roquette**

Monsieur le Maire précise l'état d'avancement des discussions quant à la renégociation de la convention de location des marais. Au-delà des montants évoqués, Monsieur le Maire charge Paolo LEROY de l'aider à réfléchir sur les conditions à insérer dans la convention pour la remise en état du site à la fin de la période de location.

### **- Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

- De sa réunion le 8 mars 2021 avec la société Eurovia, la Société Roquette et des propriétaires de terres agricoles sur un projet de dépôt de déchets inertes sur le territoire de la commune.
- De l'avancement du dossier de financement à la fois de l'étude de gestion différenciée des espaces verts et de l'acquisition possible d'une balayeuse. Ce point sera vu dans le cadre du budget investissement 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Didier DARDET, Maire

Cassandra DELANCHY, secrétaire de séance